

MAIRIE
3 PLACE DE LA MAIRIE
25110 LOMONT SUR CRETE

Besançon, le 18 juin 2026

Siège Social

130 bis rue de Belfort – BP 939
25021 BESANCON Cedex
Tél : 03 81 65 52 52
Fax : 03 81 65 52 78

N. réf : DD-

Aff. suivie par : Delphine MONTEL

Email : dmontel@agridoubs.com

Objet : avis carte communale LOMONT sur CRETE

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis avant enquête publique le projet de carte communale de votre commune reçu dans nos services le 29 avril 2026.

Le dossier présenté comprend au sein du rapport de présentation un diagnostic agricole très complet dont certains éléments ont été collectés à l'occasion d'une réunion spécifique avec la profession agricole. On y trouve notamment :

- un état des lieux du nombre d'agriculteurs, accompagné d'une description des systèmes d'exploitation,
- une explication détaillée du principe de réciprocité illustré par une carte de localisation des bâtiments agricoles et de leur distance de réciprocité règlementaire à respecter vis-à-vis des tiers,
- Les projets des exploitations (développements, installations ...)

Le projet met en évidence un besoin de production de 7 logements à l'horizon 2045, fondé sur le taux de croissance visé par le SCoT en cours de révision, soit +0,1 % par an. Cette estimation repose sur des hypothèses réalistes en matière d'évolution de la population et de denserement des ménages. Le potentiel de densification identifié permet de couvrir l'intégralité de ces besoins. Nous relevons un secteur en extension représentant une surface de 0,08 hectare correspondant à un secteur qui n'a pas de vocation agricole.

Un besoin de foncier est, par ailleurs, relevé pour l'installation d'une activité industrielle pour une surface de 0,7 hectares. En effet, la fruitière des Pâturages du Lomont, dont le bâtiment actuel est situé au cœur du village, a besoin d'être délocalisée en dehors de la tâche urbaine pour répondre à des obligations de mise aux normes sanitaires mais aussi de sécurité liée à la proximité de l'école.

Ainsi, le besoin total de foncier est 0,78 hectares.

La consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observés entre 2011 et 2024 s'élève à 0,8 ha (soit 0,06 ha/an), tandis que la carte communale prévoit 0,78 ha sur 20 ans (soit 0,04 ha/an).

Cela correspond à une réduction annuelle de 36 %, malgré un cadre favorable au développement, conforme aux objectifs du SCoT.

Nous délivrons, en conséquence, un avis favorable sur le projet de carte communale de la commune de LOMONT sur CRETE.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe MONNET
Président,

